

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Présents :

Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

N° 22 – SPORT

**Donibane multisports -
fixation des tarifs
d'inscription**

Rapporteur :

Patricia Arribas-Olano,
adjointe

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Pascale Fossecave, Monique Labattut, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains (*jusqu'à la délibération n°21*), Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-François Irigoyen, Maire à Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
- Jean-Daniel Badiola, adjoint à Eric Soreau, adjoint
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Sylvie Dargains, conseillère municipale à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué (*à partir de la délibération n°21*)
- Valérie Othaburu-Fischer, conseillère municipale à Charlotte Loubet-Latour conseillère municipale déléguée
- Pascal Lafitte, conseiller municipal à Yvette Debarbieux conseillère municipale

Date de la convocation : 03 juin 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°22 - SPORT

Donibane multisports – fixation des tarifs d'inscription

Mme Arribas-Olano, adjointe, expose :

Section adultes

La structure Donibane multisports est encadrée par les éducateurs sportifs territoriaux de la commune avec la participation des associations locales. L'approche pédagogique s'effectue à travers une découverte et une initiation aux différentes activités sportives dans un esprit de convivialité. Elle fonctionne à raison de trois séances par semaine, en période scolaire :

- ♦ lundi après-midi : marche active
- ♦ Jeudi matin : longe côte
- ♦ Vendredi matin : multi-activités

Afin de recréer du lien social et permettre un retour à l'effort physique pour le public sénior, pour l'année 2024/2025, un nouveau créneau ciblé sur l'activité gym douce sera proposé les mardis après-midi.

Les tarifs pourraient être les suivants :

1 séance/semaine :	35 €/an
2 séances/semaine :	55 €/an
3 séances/semaine :	75 €/an
4 séances/semaine :	95 €/an

Priorité d'inscription de l'ensemble des demandeurs sur une séance avant inscription sur des séances supplémentaires.

Section enfants

Cette structure accueille les enfants âgés de 6 à 8 ans domiciliés ou scolarisés à Saint Jean de Luz. Elle fonctionne les mercredis après-midi, en période scolaire, et propose la découverte de cinq activités sportives par an, sur une période maximale de deux ans. Elle est encadrée par les éducateurs sportifs territoriaux avec la participation des associations locales.

L'objectif est de mettre le sport à la portée de tous les enfants afin qu'ils s'orientent, selon leurs capacités et affinités, vers une pratique sportive plus intensive et plus régulière dans le club de leur choix à l'issue de la participation à l'école multisports.

Fixation des tarifs :
35 €/enfant/an

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la programmation d'une quatrième séance hebdomadaire pour la section adulte selon les modalités ci-dessus,

- de fixer les tarifs comme exposé ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Sports, santé, mer et littoral* » du 21 mai 2024,
- Approuve la programmation d'une quatrième séance hebdomadaire pour la section adulte selon les modalités ci-dessus,
- Fixe les tarifs comme exposé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Pour le Maire absent,

Le 1^{er} Adjoint
Pello Etcheverry

